

FORMULAIRE DE DEMANDE DE COMPTE EPARGNE TEMPS PERENNE

CETTE DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION DE DEPOT : VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT RECEVOIR UNE DEMANDE

D'OPTION A RETOURNER AVANT FIN MARS SI VOTRE SOLDE EST > 20 JOURS OU UNE CONFIRMATION DE DEPOT AVANT JUIN 2016

Droit acquis au titre de 2015

OUVERTURE D'UN COMPTE

ALIMENTATION D'UN COMPTE EXISTANT

A retourner **impérativement** à l'adresse suivante :

CHU de Nice – DRH – Gestion des CET - Hôpital de Cimiez – CS 91179 – 06003 NICE Cedex 1

Nom
Prénom
Grade
Matricule
Temps de Travail (100%, 80%, 50%...)
UF (numéro + libellé)
Pôle

	Reliquat Congés Annuels (CA) (dans la limite de 8 jours)	Reliquat RTT	Heures de Récupération (RC) générées en 2015 (Δ heures 31/12/N-1 et 31/12/N)	TOTAL
Demande de versement (en jours)

A Nice, le

Signature de l'agent :

Visa du Supérieur Hiérarchique (obligatoire pour traiter la demande) :	Signature :
Nom :	
Poste téléphonique :	

Rappel :

Le CET Pérenne peut être alimenté par le report des jours de CA (8 jours maximum au titre de l'année 2015), le report de jours de RTT, et le report d'heures supplémentaires non récupérées et non indemnisées générées en 2015. Le versement total annuel sur le CET Pérenne n'est pas limité par un nombre de jours.

Un fonctionnaire STAGIAIRE au 31/12/15 ne peut pas ouvrir de CET Pérenne.

Dès traitement de votre demande par la DRH et selon votre situation, vous recevrez un formulaire de droit d'option à domicile.

Pour plus d'information, vous référer à la note d'information de Février 2013 sur les nouvelles modalités du CET pour le personnel non médical.